

" J'ajoute que nous ne sommes pas du tout satisfaits de ce délai de dix ans. En accélérant la recherche de réponses à l'échelle internationale, je crois sincèrement que nous mettrons au point, sous peu, des moyens pour devancer cette limite. "

La production et l'utilisation des CFC au Canada représentent plus de 2 p. 100 des niveaux mondiaux.

Le nouvel objectif fait suite aux recommandations formulées par d'éminents scientifiques qui se sont rencontrés en octobre 1988 aux Pays-Bas. Ces derniers ont conclu qu'il fallait absolument, pour mettre un terme à l'épuisement de la couche d'ozone, que les pays se fixent des objectifs de réduction des CFC plus rigoureux que ceux qui avaient été convenus en 1987 dans le Protocole de Montréal, lequel est entré en vigueur le 1^{er} janvier dernier. Le Canada est l'un des premiers pays à s'engager à effectuer une réduction de cette importance.

La confirmation, cet hiver, de la détérioration de la couche d'ozone au-dessus de l'Arctique renforce la position du Canada et sa détermination à réduire l'utilisation des CFC, agents qui épuisent la couche d'ozone, d'au moins 85 p. 100 à l'échelle mondiale.

En vertu du Protocole de Montréal, le Canada et 46 autres pays ont convenu de réduire de moitié l'utilisation des CFC d'ici 1999. Le Canada a joué un rôle de première importance dans les négociations qui ont donné lieu à ce protocole.

Des mesures de réglementation internes sont actuellement mises en oeuvre en vertu de la nouvelle Loi canadienne sur la protection de l'environnement (LCPE).

Des consultations avec l'industrie et les groupes d'intérêt au sujet du nouvel objectif de réduction débuteront immédiatement. Les mesures de contrôle comprendront la récupération ou le recyclage des CFC et des halons, et l'interdiction totale de